Nations Unies S/2020/1235



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 décembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 17 décembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé présenté par le Représentant permanent de l'Estonie, Sven Jürgenson, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, à l'occasion de la visioconférence tenue le 11 décembre 2020, au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud » (voir annexe).

Conformément à la procédure énoncée dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été arrêtée en raison de la situation exceptionnelle résultant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte de l'exposé et des déclarations sera publié comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité,
(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**

20-17443 (F) 221220 231220



Annexe

Déclaration au Conseil de sécurité prononcée par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan

Exposé sur les travaux du Comité

11 décembre 2020

1. Conformément au paragraphe 3 a) iv) de la résolution 1591 (2005), j'ai l'honneur d'informer le Conseil de sécurité des activités menées par le Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan pendant la période allant du 15 septembre au 10 décembre 2020.

2. Les déplacements du Groupe d'experts sur le Soudan ont été limités en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Cela étant, malgré les restrictions et grâce à la coopération du Gouvernement soudanais, le Groupe d'experts a pu se rendre au Soudan en octobre et en novembre, et devrait présenter son rapport final au Comité en temps voulu. Au nom du Comité, je tiens à remercier le Gouvernement soudanais d'avoir permis et facilité la conduite de ces visites importantes, malgré les difficultés créées par la pandémie.

3. Le 25 septembre 2020, le Comité a reçu le deuxième rapport trimestriel du Groupe d'experts. Dans l'intérêt du Conseil, et afin que celui-ci puisse apporter le meilleur appui possible au Soudan au vu des tout derniers événements sur le terrain, je voudrais mettre en avant certains éléments de ce rapport.

4. Le Groupe d'experts a indiqué que les participants aux négociations de paix manifestaient la volonté de parvenir à la paix, qui s'était traduite par la signature de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan. Plusieurs problèmes majeurs, liés notamment à la propriété foncière et à l'utilisation des terres au Darfour, doivent être réglés en vue d'instaurer une paix durable. Abdul Wahid Nur et son Armée de libération du Soudan (ALS-AW), qui contrôlent toujours certaines zones de la région du Jebel Marra, au Darfour, sont restés à l'écart du processus de paix.

5. Selon les dispositions relatives à la sécurité convenues à Djouba, il est prévu que les forces des mouvements darfouriens signataires rentrent au Darfour et entament leur processus d'intégration aux forces de sécurité dans les mois qui viennent. Le Groupe d'experts a souligné qu'il fallait gérer le retour de ces milliers de combattants armés avec précaution, sans quoi des foyers d'instabilité pourraient apparaître, en particulier compte tenu de l'intensification des tensions intercommunautaires qu'a connues le Darfour au cours des derniers mois.

6. Le Groupe d'experts a signalé que les personnes déplacées restaient toujours fortement exposées à différentes formes de violence, à l'insécurité et à des restrictions d'accès aux terres agricoles, et qu'elles continuaient de subir des attaques faisant de nombreux morts et blessés. La plupart des auteurs de ces violations des droits humains sont restés impunis. Il est toutefois possible d'améliorer la situation en renforçant les capacités et les ressources des forces de sécurité, en particulier dans les zones rurales, et en comblant les lacunes observées dans les secteurs de l'état de droit et de l'administration de la justice. Les affrontements qui ont éclaté dans certaines régions et les luttes intestines entre différentes factions de l'ALS-AW ont des conséquences néfastes pour la population civile. Les femmes et les filles restent les principales victimes des violations du droit international humanitaire et des droits humains.

7. Le Groupe d'experts a fait savoir que les dynamiques régionales restaient favorables au processus de paix au Darfour. La situation en Libye, en revanche, où de

nombreux éléments darfouriens participent toujours au conflit, continue de menacer gravement la paix et la sécurité dans la région.

8. Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour rappeler que le régime de sanctions a été établi dans le seul but de contribuer à amener la paix au Darfour. Il n'a pas pour objectif de punir le Soudan mais de favoriser l'instauration d'une paix durable. Le Comité réaffirme qu'il est déterminé à travailler avec le Soudan et toutes les parties concernées pour que cela devienne une réalité.